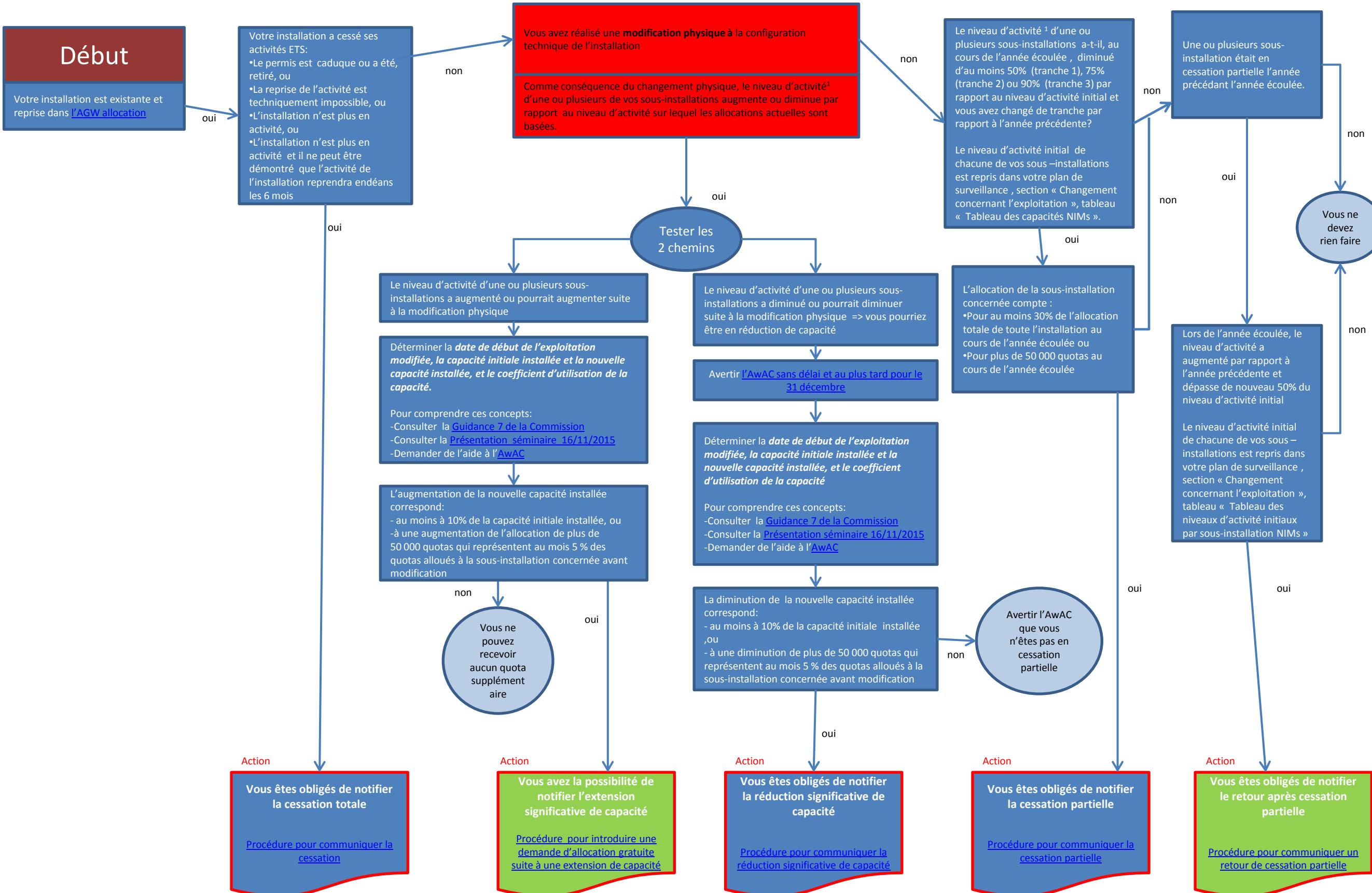


Arbre de décision: Quand est-ce que mon allocation gratuite doit être modifiée?



Arbre de décision conçu pour les modifications d'exploitation effectives mais doit également être parcouru pour les modifications d'exploitation prévues. Les modifications prévues doivent être communiquées via le formulaire « Changement de capacité/niveau d'activité » dans l'ETSWAP pour le 31 décembre.

¹Le niveau d'activité correspond à la consommation de combustible (ss-installation combustible), la consommation de chaleur (ss-installation chaleur), aux émissions de procédé (ss-installation procédé) ou aux tonnes de produits (sous-installation produit)

Étapes pour communiquer une cessation totale

- Avertir l'AwAC sans délai par email: damien.laurent@spw.wallonie.be et ets.awac@spw.wallonie.be (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la fermeture)
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 6)
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP
 - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
 - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
 - Sélectionner l'onglet « Plan de surveillance »
 - Sélectionner « Démarrer une demande de modification » et cliquer sur le bouton « Démarrer une sortie de l'EU ETS »
 - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété au formulaire ETSWAP ainsi que les preuves de la cessation totale de l'installation
 - Soumettre la demande

Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.

Etapes pour introduire une demande d'allocation gratuite suite à une extension significative de capacité

- Consigner l'extension dans le formulaire ETSWAP « Changement de capacité/niveau d'activité » à soumettre pour le 31 décembre de l'année en cours
- Avertir l'AwAC sans délai par email: damien.laurent@spw.wallonie.be et ets.awac@spw.wallonie.be (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la modification physique)
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 4)
- Envoyer le formulaire par mail à l'AwAC pour une analyse informelle
- Faire vérifier la demande par un vérificateur accrédité ISO 14 065 et AVR
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP
 - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
 - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
 - Sélectionner l'onglet « Demandes d'accès à la Réserve des Nouveaux Entrants » et ouvrir le formulaire ETSWAP
 - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété et le rapport de vérification
 - Soumettre la demande

Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.

Etapes pour communiquer une réduction significative de capacité

- Avertir l'AwAC sans délai par email: damien.laurent@spw.wallonie.be et ets.awac@spw.wallonie.be (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la modification physique)
- Consigner la réduction de capacité dans le formulaire ETSWAP « Changement de capacité/niveau d'activité » à soumettre pour le 31 décembre de l'année en cours
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 5)
- Envoyer le formulaire par mail à l'AwAC pour une analyse informelle
- Faire vérifier la demande par un vérificateur accrédité ISO 14 065 et AVR
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP :
 - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
 - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
 - Sélectionner l'onglet « Réductions significatives de capacité » et ouvrir le formulaire ETSWAP
 - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété et le rapport de vérification
 - Soumettre la demande

Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.

Etapes pour communiquer une cessation partielle

- Prendre contact avec l'AwAC sans délai par email: damien.laurent@spw.wallonie.be et ets.awac@spw.wallonie.be
- Remplir le formulaire [simplifié « new entrant & closure »](#) en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 7)
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP pour le 31 décembre de l'année de cessation partielle (flexibilité laissée jusqu'au 15 janvier de l'année suivante)
 - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
 - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
 - Ouvrir le formulaire « changement de capacité/niveau d'activité » (tâche accessible à partir du 1^{er} septembre dans votre liste de tâche ETSWAP)
 - Répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP, sélectionner la situation « cessation partielle » et joindre le formulaire simplifié « new entrants & closures » complété
 - Remplir le tableau des niveaux d'activité
 - Soumettre la demande

Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.

Étapes pour communiquer un retour de cessation partielle

- Prendre contact avec l'AwAC sans délai par email: damien.laurent@spw.wallonie.be et ets.awac@spw.wallonie.be
- Remplir le formulaire [simplifié « new entrant & closure »](#) en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 7)
- Soumettre la demande à l'AwAC via l'application ETSWAP pour le 31 décembre de l'année de retour de cessation partielle (flexibilité laissée jusqu'au 15 janvier de l'année suivante) :
 - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
 - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
 - Ouvrir le formulaire « changement de capacité/niveau d'activité » (tâche accessible à partir du 1^{er} septembre dans votre liste de tâche ETSWAP)
 - Répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP, sélectionner la situation « reprise d'activité après une cessation partielle » et joindre le formulaire simplifié « new entrants & closures » complété
 - Remplir le tableau des niveaux d'activité
 - Soumettre la demande

Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.

Déclaration intermédiaire d'une réduction de capacité potentielle

- Si vous suspectez une réduction significative de capacité mais que vous n'avez pas encore toutes les informations pour le confirmer, veuillez prendre contact avec l'AwAC sans délai par email: damien.laurent@spw.wallonie.be et ets.awac@spw.wallonie.be
- Si vous n'avez toujours pas les informations pour déterminer si vous êtes en réduction de capacité pour le 31 décembre de l'année de la modification physique, veuillez consigner la modification physique dans le formulaire ETSWAP « changement de capacité/niveau d'activité » à soumettre pour le 31 décembre:
 - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
 - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
 - Ouvrir le formulaire « changement de capacité/niveau d'activité » (tâche accessible entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre dans votre liste de tâche ETSWAP)
 - Répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP et expliquer dans le cadre texte la modification physique qui a eu lieu
 - Remplir le tableau des niveaux d'activité
 - Soumettre la demande